

	<b>Procès-verbal</b>  <b>Conseil des formations</b> <b>du 13 octobre 2023</b> <b>(EHESP – Rennes)</b>	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
		<i>Révision</i>	1
		<i>Date d'application</i>	30/11/2023
		<i>Version</i>	1

## Validation

---

	Rédigé	Validé
Date	27/10/2023	30/11/2023
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	Codexa	Conseil des formations

### Membres du Conseil des formations

**PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD**

#### **Personnalités qualifiées**

**Fred PACCAUD**

**Nathalie GUERSON**

#### **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

**Chantal GUEGUEN**

#### **Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École**

**Sylvie RENARD-DUBOIS**, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

**Frédéric LE LOUEDEC**, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA).

### Membres élus

**Mélanie BERTIN**, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

**Marylène PLOUZENNEC**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Laurence THÉAULT**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Christine ORTMANS**, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

**Catherine PITAULT-COSSONNIERE**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Emilie PETKOVIC**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Latame Komla ADOLI**, représentant des doctorants.

### Liste des procurations

**Mathieu SIBÉ** et **Hamed SALAMEH** donnent pouvoir à **Fred PACCAUD**

**Claire ROSSI** et **Christiane COUDRIER** donnent pouvoir à **Chantal GUÉGUEN**

**Marie-Laure LUMEDILUNA** donne pouvoir à **Nathalie GUERSON**

### Assistaient à cette réunion

**Catherine KELLER**, Directrice de l'IDM

**Annette QUÉRO**, Responsable des affaires juridiques

**Pierre LEGUÉRINEL**, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante

**Michel LOUAZEL**, Directeur des études

**Vincent FERTEY**, Directeur adjoint des études

**Elsa BOUBERT**, Responsable de la formation D3S

**Brigitte AMPRIME**, assistante de la direction des études

## SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 22 JUIN 2023	4
PRESENTATION DES MODIFICATIONS DE LA MAQUETTE DES PARCOURS DE M2 (MASTER DROIT DE LA SANTE CO-ACCREDITE AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES).....	4
PRESENTATION DE LA REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EHESP .....	8
PRESENTATION DU PROJET DE CHARTE ANTI-PLAGIAT.....	11
EUROPUBHEALTH : POINT D'INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU PROGRAMME ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS ERASMUS MUNDUS EN FEVRIER 2024.....	14
PRESENTATION DE L'EVALUATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL — D3S (ANNEE 2022).....	18
MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU PARCOURS DE M2 METEORE (MASTER SANTE PUBLIQUE) .....	21
INTITULE DU DIPLOME D'ETABLISSEMENT « CONTROLEUR DE GESTION EN ETABLISSEMENT DE SANTE ».....	22
QUESTIONS DIVERSES DES MEMBRES .....	23

*(La séance est ouverte à 14 heures 01 sous la présidence de M. PACCAUD.)*

**M. PACCAUD.** — Rebonjour à tous et à toutes. Bienvenue donc à cette séance qui se terminera à 16 heures et pour laquelle vous avez reçu un ordre du jour. Pour plusieurs d'entre ces objets, on doit voter, donner un avis. Est-ce qu'il y a un point général que quelqu'un voudrait aborder pendant les questions diverses des membres ? Il n'y a rien de prévu, d'imprévu ? Ok. Alors commençons par le premier point à l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal du 22 juin.

### **Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 22 juin 2023**

**M. PACCAUD.** — Y a-t-il des remarques ou ajouts ?

**Mme PLOUZENNEC.** — A-t-on le quorum pour voter ?

**M. LOUAZEL.** — On a 13 personnes plus 5 procurations. Voulez-vous qu'on lise les procurations ?

**M. PACCAUD.** — On peut.

**M. LOUAZEL.** — Mathieu SIBÉ donne procuration à Fred PACCAUD, Claire ROSSI donne procuration à Chantal GUÉGUEN, Marie-Laure LUMEDILUNA à Nathalie GUERSON, Christiane COUDRIER à Chantal GUÉGUEN et Hamed SALAMEH à Fred PACCAUD.

**M. PACCAUD.** — Très bien, ça vous va ?

**Mme PLOUZENNEC.** — Merci beaucoup.

**M. LE LOUÉDEC.** — Excusez-moi, juste une petite chose, je devrai partir à 15 heures 30.

**M. PACCAUD.** — Ok, merci. Très bien, on peut passer au vote sur le procès-verbal. Qui s'abstient ? Qui refuse ? En conclusion, il est adopté à l'unanimité.

*Le procès-verbal du Conseil des formations du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.*

**M. PACCAUD.** — Nous passons au point 2 de l'ordre du jour : la présentation des modifications de la maquette des parcours de M2 par Catherine Keller.

### **Présentation des modifications de la maquette des parcours de M2 (master Droit de la santé co-accrédité avec l'Université de Rennes)**

*Un document est présenté.*

**Mme KELLER.** — Je vais vous présenter effectivement un toilettage. On est vraiment dans une logique de simple rafraîchissement pédagogique d'un master 2 qui s'intitule droit santé éthique et qui a la particularité d'être co-habilitée avec l'université de Rennes. C'est une mention droit de la santé co-accréditée avec l'Université de Rennes, la faculté de droit et de sciences politiques. Vous n'allez pas voir grand-chose, j'en suis désolée, mais c'est juste pour vous montrer qu'en fait on est partis d'une maquette 2017-2022.

La construction pédagogique du master 2 est un peu complexe. Au-delà du partenariat entre nos deux institutions, qui est fluide, nous avons une organisation un peu complexe. C'est-à-dire que nous avons un premier semestre qui est commun et qui donne un substrat juridique lié à la santé et à l'éthique, et puis, nous avons un semestre 2 qui comprend deux parcours. Et donc nous avons un premier parcours qui s'attache plus à des enseignements sur le versant sanitaire, et un deuxième parcours, qui est plutôt sur un versant médico-social.

Ça, c'était la maquette qui nous avait valu la co-accréditation sur le quinquennat 2017-2022. À l'issue de ces cinq ans de vie pédagogique, on a fait, comme il le faut bien sûr, une rencontre plus particulière avec le Conseil de perfectionnement du M2. Ce Conseil de perfectionnement a émis,

à la veille d'un toilettage de la maquette, un certain nombre de recommandations et a relayé les demandes et souhaits d'évolution des étudiants.

Je rappelle aussi que dans ce Master 2, comme dans de nombreux masters 2, nous recevons à la fois des étudiants de M1 qui ont été sélectionnés en M1 et qui, pour la grande majorité d'entre eux, ont un parcours juridique, mais nous accueillons en M2, sur un effectif d'une quarantaine d'étudiants, toujours un tiers d'étudiants en reprise d'études, en formation continue. Ces reprises d'études concernent plutôt des professionnels de santé (médecins, cadressoignants), mais aussi des professions juridiques qui souhaitent évoluer.

On a pas mal d'avocats qui souhaitent évoluer vers le champ de la santé ou qui souhaitent enrichir leur palette juridique d'une dimension santé parce qu'ils ont à connaître des dossiers qui impactent les problématiques liées au secteur santé.

À l'issue de cette maquette, comme je vous le disais, nous avons recueilli les expressions du Conseil de perfectionnement. J'en retiens trois particulièrement. La première demande est de diminuer le volume horaire quotidien pour favoriser l'appropriation des apports. C'est une demande que l'on a bien volontiers satisfaite parce que nous avons souvent, du fait de cette mixité des publics entre formation initiale et formation continue, des professionnels qui sont toujours en poste. Vous savez, tout comme moi, que le monde de la santé est exigeant et chronophage, et donc des cadres de santé ou des médecins n'ont pas un emploi du temps d'une grande souplesse, ce qui fait qu'on a un effet de concentration des matières sur une journée d'enseignement.

On était sur des journées de 8 heures, et je peux témoigner en tant qu'enseignante dans ce master, qu'une journée de 8 heures de droit, de droit ardu, parce que le droit de la santé est un droit ardu, c'est effectivement particulièrement indigeste. Ça ne préjuge pas de la qualité pédagogique des intervenants ni de leur capacité à réveiller leur auditoire. 8 heures de droit de la santé, c'est quand même assez difficile à digérer. On a donc construit un compromis parce qu'on n'a pas une solution miracle. Je vous montrerai sur la prochaine maquette qu'on a tenté le plus possible de tenir compte de cette volonté de diminuer le volume horaire quotidien. J'ajoute que pour justement concilier ces publics, et concilier notamment les contraintes professionnelles de nos publics de formation continue, on a cours le samedi, mais c'est une pratique assez habituelle en faculté de droit.

Ensuite, deuxième élément, c'est plus une question de lisibilité pédagogique. C'est-à-dire que les étudiants nous ont dit que quand ils s'inscrivaient par rapport à ce master, les UE ne leur parlaient pas et qu'ils avaient découvert des fois des contenus qui ne correspondaient pas forcément à leurs attentes, qui étaient des contenus intéressants mais qui ne correspondaient pas nécessairement à ce qu'ils en attendaient et ce pour quoi ils s'étaient inscrits. On a donc travaillé sur ces intitulés d'UE. On a fait faire de la communication aux juristes, ce qui n'est pas toujours très simple, pour que ces UE soient plus significatives. Ça, c'est notre deuxième dépoussiérage.

Notre troisième toilettage, c'est plutôt à la fois aussi un levier de simplification mais d'accentuation cette fois-ci parce que vous verrez que là par contre on a augmenté le volume horaire sur la dimension éthique au sein des enseignements, en distinguant de façon plus marquée, l'éthique dans le secteur sanitaire, de l'éthique dans le secteur médico-social., sur le fondement que ce n'était pas tout à fait les mêmes problématiques. Comme évidemment les résidents ou les personnes handicapées n'avaient pas forcément les mêmes problématiques que les patients, et bien il fallait aussi adapter la dimension éthique parce que ce n'était pas complètement la même chose. Voilà.

Tout ça pour dire qu'on a apporté des évolutions, mais je vous ai dit, on n'a pas fait la révolution, on n'a pas renversé la table, on a vraiment toiletté. C'est-à-dire qu'on est passé d'une durée quotidienne maximale de 8 heures de cours à 7 heures de cours. Vous voyez, on n'a pas réussi

à concentrer beaucoup plus. Pour autant, on a diminué le volume horaire. On est passés à des journées de 7 heures.

Sur le tronc commun, le trimestre 1, on a fait des diminutions sur l'UE1, qui était sur la gouvernance de l'offre et des offres de santé, donc on a diminué de 3 heures. Sur l'UE2, qui est plutôt l'économie, le financement et les déterminants de santé, on a diminué de 6 heures. Sur l'UE3, là vous allez dire « qu'est-ce qu'elle raconte puisqu'elle a dit qu'on concentrait l'éthique ? ». Vous allez voir qu'on l'a fait, qu'on a reventilé sur le semestre 2 pour le caractériser sanitaire et médico-social. On a donc diminué l'UE3 qui tourne autour de l'éthique et la santé de 8 heures. On a également diminué l'UE4, qui comprend à la fois des stages qui concernent plutôt les étudiants et la méthodologie des mémoires.

Pour les formations initiales, on a diminué de 3 heures seulement et pour les formations continues, on a diminué de 8 heures puisque par définition, on accepte que les formations continues qui sont toujours en situation professionnelle aient la possibilité de faire un stage, mais qu'elles n'y soient pas obligées. La plupart de ces personnes en formation continue ne font pas de stage.

En revanche, elles font un mémoire. Ça c'est pour le tronc commun. On est passés, pour la maquette 2023-2027, à 120 heures pour le tronc commun sur le parcours 1, mais c'est comme pour le parcours 2 en tronc commun, donc 120 heures, et 155 heures pour le premier semestre en formation continue, parcours 1 ou parcours 2 indéterminés, puisque c'est un tronc commun.

Vous pourriez vous étonner du différentiel entre formation initiale et formation continue. C'est que dans ce différentiel de 35 heures, on a une remise à niveau. Vous imaginez bien qu'un étudiant de M1 qui a fait 4 années de droit, il est un peu plus affûté en matière juridique que quelqu'un qui en reprise d'études et qui sort d'un service de soins. Nous avons donc eu à cœur de leur donner ce qu'on appelle les fondamentaux en droit de la santé et qui se déploient dans ces 35 heures.

Voilà pour le tronc commun de ce toilettage. Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ? Est-ce que j'ai été suffisamment claire ? C'est bon ? On peut continuer ?

**M. PACCAUD.** — Oui, s'il vous plaît.

**Mme KELLER.** — Merci. Le semestre 2 se subdivise en deux parcours. Là, on a fait une évolution dans l'intitulé. On a fait une évolution dans la spécification et en même temps dans une forme d'homogénéité. Ce compromis fait que le parcours 1 s'appelle désormais « Droit et éthique des professionnels et des institutions de santé », alors que, le parcours 2, là aussi plus explicite qu'auparavant, s'appelle « Droit et éthique des établissements sociaux et médico-sociaux ». En bon juristes, on a fait un parallélisme des titres et des formes entre ces deux parcours.

L'UE5 est une UE qui se consacre à la responsabilité. La responsabilité en matière de droit de la santé est à la fois civile, administrative et pénale. On a donc fait les sanctions disciplinaires par rapport aux déontologies professionnelles. On a diminué de 4 heures le parcours 1 « Droit et éthique des professionnels et des institutions de santé ». On a laissé ce parcours 1 à un volume de 56 heures pour les formations continues, partant toujours du postulat qu'ils avaient besoin d'un renforcement juridique dont n'avaient pas forcément besoin les étudiants.

Sur le parcours 2 versant médicosocial, on a diminué de 7 heures pour la formation initiale. On est restés sur l'essentiel, parce que l'UE5 de responsabilité sur le parcours 2 était un petit peu, si je puis dire, polluée par l'importance du contentieux de la santé sanitaire. En revanche, au total, on a globalement charpenté notre UE5 de 7 heures, c'est-à-dire qu'on a reventilé des choses qui étaient dans le tronc commun. On les a reventilées en les spécifiant entre médico-social et sanitaire.

En ce qui concerne l'UE6 « Éthique et droit des personnes », on a prélevé des heures de l'UE3 « Éthique et santé », qu'on a reventilées et spécifiées, sanitaires d'un côté, médico-sociales de l'autre, sur l'UE6. On a donc augmenté de 17 heures 30 minutes cette UE.

Pour l'UE7, on avait tout un jeu d'options. On a simplifié cette UE, là aussi au bénéfice d'une dichotomie entre sanitaire d'un côté, médico-social de l'autre. Toujours dans la mesure où c'est la dimension éthique, on a augmenté de 4 heures 30 cette UE. Au deuxième semestre, on a diminué la partie mémoire de l'UE 8 parce qu'on a concentré la méthodologie du mémoire sur l'UE4 en tronc commun.

Si je fais le total général, je vous épargne celui du premier et du second semestre, nous avons satisfait à la demande de diminuer le volume horaire quotidien tout en simplifiant et accentuant la dimension éthique, par un savant équilibre des emplois du temps et de la maquette. Cela nous amène globalement à une réduction de 8 heures 30 minutes, soit une grosse journée, mais qu'on a ventilées différemment entre le parcours 1, le parcours 2, et la formation continue et la formation initiale.

Je sais que c'est un peu complexe. C'est une gymnastique un peu compliquée, mais voilà ce que nous avons fait au total. Nous avons une maquette qui a été validée par le Conseil de gestion de l'université et qui reprend ce que je viens de vous dire en deux semestres : un semestre 1 composé d'un tronc commun et un semestre 2 composé d'un parcours 1 et d'un parcours 2.

**M. PACCAUD.** — Merci infiniment pour cette présentation et cette intéressante configuration de la maquette. Je voudrais en particulier saluer l'effort pour diminuer le nombre d'heures de travail, réparties différemment. Merci également d'avoir travaillé sur cette mise à niveau, en préambule, des activités enseignées. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Mme PLOUZENNEC.** — Merci beaucoup pour la présentation. J'ai une question à propos de l'accueil du public. Il y a des FI et des FC, mais il n'y a pas d'apprentis. Ce n'est pas un master en alternance comme on en a l'habitude à l'EHESP.

**Mme KELLER.** — Exactement. Le master « Droit, Santé et Éthique » ne fait rien comme les autres. La scolarité est gérée au niveau de la faculté, etc. On s'est posé la question de l'apprentissage, bien sûr. On a fait le choix de ne pas aller vers l'apprentissage, car, bien que ça ait l'air relativement simple, c'est une gymnastique déjà assez complexe pour satisfaire à la fois les contraintes des formations continues, des deux parcours cumulés. Je vous ai épargné la complexité, mais en fait, le master 2 comprend aussi 3 DU qui sont mutualisés avec lui dans un souci de rentabilisation des enseignements et de viabilité économique.

Tout cela mis bout à bout rendait les choses déjà suffisamment compliquées pour qu'on essaye de se limiter dans la complexité. Cela ne veut pas dire qu'à terme on n'aura pas d'apprentis. Cependant, en l'état de mon information, alors peut-être à revoir, parce que je l'avais déjà évoqué, ce que le service de formation continue nous avait indiqué au niveau de l'Université de Rennes, c'est qu'il fallait qu'on augmente notre volume de cours d'une petite cinquantaine d'heures alors que nous on était dans une optique de le diminuer. L'apprentissage, pour nous, ce n'était pas du tout une bonne idée. J'espère que j'ai répondu à votre question.

**M. PACCAUD.** — Excellent, merci. Y a-t-il d'autres questions ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. On nous demande notre avis. Qui s'abstient ? Qui refuse ? J'en conclus à l'unanimité du vote.

*Les modifications apportées à la maquette des parcours M2 sont approuvées à l'unanimité.*

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup, Madame Catherine KELLER. Nous passons au troisième ordre du jour : la refonte du règlement intérieur de l'école, qui sera présentée par Annette QUÉRO et Manuel COAT.

## Présentation de la refonte du règlement intérieur de l'EHESP

*Un document est présenté.*

**Mme QUÉRO.** — Bonjour, Monsieur, je vous prie de bien vouloir excuser Manuel COAT qui devait être présent, mais qui a été retenu par un empêchement de dernière minute. Je vais assurer, devant vous, cette rapide présentation d'un travail qui a été piloté par Manuel COAT et moi.

Je vais reprendre la terminologie de ma prédécesseure, de Catherine, pour parler de dépoussiérage et de toilettage. En effet, on parle de la même chose dans la présentation du fruit de ce travail mené, depuis plusieurs mois maintenant, qui était celui de refondre le règlement intérieur de l'école.

Il y avait déjà eu une précédente mise à jour, mais on a parfois un peu la tendance d'actualiser pour mettre en cohérence avec des textes ou des définitions nouvelles, mais sans s'attaquer à la structure globale du règlement intérieur. Quand j'ai entamé ce travail, j'étais pour ma part très récente à l'école, ça a donc été plus facile pour moi de réinterroger la structure totale.

L'autre objectif était celui de l'allègement parce que c'est un document assez lourd avec des champs assez conséquents qui n'ont pas toujours une valeur ajoutée évidente. Il s'agissait, enfin, évidemment, de le mettre en cohérence avec les autres documents structurants et référents de l'école et surtout avec la réalité des fonctionnements. C'est un pilotage assuré par Manuel COAT et moi, mais on a fait ce travail-là en associant l'ensemble des services concernés par les différents blocs traités par le règlement intérieur.

Ça a permis aussi à tout le monde de se le réapproprier parce que, bon, ce n'était pas vraiment le livre de chevet de tout le monde, c'est normal. Cela a donc permis ce travail en sous-groupe, thématique cohérente par thématique cohérente. C'est un travail de réécriture et de réinterrogation de la réalité des pratiques, partagé avec toutes les personnes concernées.

Une fois ce travail bloc par bloc réalisé, nous sommes remontés en transversal au niveau du comité de direction et évidemment de la directrice pour voir la cohérence totale cette fois-ci du document et pour faire valider un certain nombre de rédactions. En effet, la difficulté avec ce type d'écriture, c'est qu'on pourrait réinterroger les rédactions à l'infini quasiment, je m'en rends compte au gré des allers-retours. Une fois ce travail stabilisé, il est soumis, c'est le but aussi de cet échange aujourd'hui, aux différents acteurs concernés.

On avait commencé à faire ça avec le représentant des apprenants. On a eu un premier aller-retour avec les représentants des organisations syndicales en ayant soumis un premier projet avec un certain nombre de retours.

On a aussi un petit peu décalé le calendrier. On était en ordre de marche au mois de juin, mais on a préféré décaler un petit peu le calendrier d'adoption pour vérifier la cohérence avec le règlement intérieur de l'EPE, pour qu'on n'ait pas de contradictions sur des axes retenus, ou sur des angles rédactionnels retenus. Sur le fond, on a retenu plusieurs principes. Le premier principe, qui n'était pas le nôtre initialement, mais qui est venu au gré de nos échanges, a été celui de supprimer tous les doublons entre le règlement intérieur et le règlement de scolarité et d'en faire deux documents parallèles puisqu'ils ont de toute façon la même valeur juridique, ils ont le même processus d'adoption.

En effet, on s'est rendu compte qu'il y avait pas mal de champs qu'on trouvait dans les deux règlements, mais avec des mises à jour, des évolutions rédactionnelles qui n'ont pas été faites au même moment, donc avec des divergences rédactionnelles qui peuvent être pénalisantes. De fait, on a plutôt choisi l'option de dissocier tous les éléments qui concernent les apprenants qui ne sont



que dans le règlement de scolarité et avec un objectif qui est de les faire évoluer et de les réinterroger dans des temporalités parallèles.

L'autre parti pris méthodologique retenu est de faire référence à toute une série de documents structurants qui vont concerner certains des points traités pour ne laisser dans ce règlement intérieur que le principe général et de renvoyer au document plus précis en faisant un lien hypertexte. C'est pour cela que dans le document distribué, j'ai identifié dès qu'il y a un lien hypertexte vers le document auquel se réfère le règlement intérieur.

Là aussi, c'est pour permettre plus de fluidité dans les réactualisations parce que l'inconvénient d'annexer des documents à ce règlement intérieur c'est de les figer dans la même temporalité que le règlement intérieur, ce qui est un peu embêtant, ce qui est un peu lourd.

Il est vrai qu'il y a toute une série de documents de référence, certains qui existent, qui sont mis à jour, certains sur lesquels on est en train de travailler à la naissance, ce sera le point suivant. Voilà notre parti pris méthodologique. On a aussi, sur le fond, intégré, renforcé ou consolidé un certain nombre de thématiques, qui sont montées en puissance, entre la précédente rédaction et l'actuelle.

Le dernier point méthodologique concerne l'allègement de la partie institutionnelle. En effet, dans le règlement intérieur actuel, il y a une reprise quasi intégrale des statuts, mais je ne vois pas trop la pertinence de reprendre ce qui existe déjà dans le décret. C'est Manuel COAT qui a travaillé cette partie institutionnelle pour se concentrer uniquement sur ce qui n'est pas dans les dispositions réglementaires en vigueur.

Sur les champs traités, sur le fond, il n'y a rien d'original. Comme Catherine a dit auparavant, il n'y a rien de révolutionnaire. Là non plus, sur le fond, il n'y a rien de révolutionnaire, ce sont plutôt les champs classiques dans le règlement intérieur qui se retrouvent. On a essayé de les classer par blocs cohérents.

Sur la dernière partie, si vous faites la comparaison, vous verrez la partie institutionnelle beaucoup plus légère que la partie sur le règlement intérieur actuellement en vigueur.

Voilà, le but ici était de tracer de manière générale, mais si vous avez des questions sur certains points précis, je suis là aussi.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup pour cette intervention. Il y a une demande ici.

**Mme RENARD-DUBOIS.** — Oui, en ce qui concerne l'interaction avec l'EPE, ça me titille parce que c'est quelque chose de naissant. Est-ce le règlement d'un institut qui fonctionne déjà depuis longtemps, qui doit s'adapter à quelque chose de nouveau ? Est-ce que ce n'est pas faire l'inverse ?

**Mme QUÉRO.** — Non, ce n'était pas une question de s'adapter, mais simplement d'être certain qu'il n'y ait pas de point de divergence ou de contradiction, mais évidemment ce sont deux règlements qui sont tout à fait indépendants. Notre projet était déjà rédigé, stabilisé, et l'on n'a pas eu à le faire évoluer. Disons qu'on n'était pas à trois mois près dans le calendrier et l'on a donc préféré prendre connaissance du règlement intérieur de l'EPE avant de présenter le nôtre aux instances, mais sur le fond, il n'y a pas eu d'adaptation. Ce n'est pas une adaptation, mais c'est plutôt une prise de connaissance avant de présenter à nos instances le nôtre.

**M. PACCAUD.** — Y a-t-il une autre question ?

**Mme THÉAULT.** — Oui, merci beaucoup. J'avais trois questions, deux vraiment sur des points de détail. L'une concerne le CPE qui se rencontre quatre fois par an. Je ne sais pas si l'on a maintenu cette fréquence-là. J'ai l'impression qu'il y a eu une reconfiguration avec l'autre instance Copil. Ça, ce n'est vraiment pas très important.

L'autre point qui m'a interpellée, j'ai déjà eu l'occasion de poser la question, c'est sur l'article 22, page 11, à propos de la propriété intellectuelle. Je ne connais pas très bien ce sujet, mais il y a un premier article qui indique que les agents publics, sans être sollicités, conservent les droits de propriété intellectuelle, et par ailleurs, le paragraphe suivant indique que la production d'une œuvre est présumée avoir été sollicitée lorsqu'elle est faite sur le lieu de travail. C'est une conclusion non écrite, non explicite, si j'ai bien compris. Cela suppose que les producteurs, les agents publics, ne conservent pas les droits de propriété intellectuelle pour toute production faite à l'école. C'est ce que j'ai cru comprendre.

**Mme QUÉRO.** — C'est ça, oui.

**Mme THÉAULT.** — Je ne suis pas au clair avec ça. Est-ce nouveau ? Était-ce déjà écrit comme ça par le passé ? J'avais l'impression qu'au niveau de la formation continue, par exemple, il y avait actuellement des travaux pour que des enseignants puissent céder leur droit sur des travaux, mais, s'ils l'ont fait dans le cadre de l'école, ils n'en sont pas propriétaires.

**Mme QUÉRO.** — Non, mais ça, ce sont deux régimes juridiques distincts. D'ailleurs, quand on parle des droits spécifiques aux enseignants-chercheurs, on indique qu'il y a un régime de droit de propriété intellectuelle qui leur est propre.

Or, dans la disposition générale, c'est pour tout agent public. Ça n'est pas nouveau, c'est effectivement la réflexion qui se trouve déjà dans le règlement intérieur actuel. C'est le droit de la propriété intellectuelle s'agissant d'agents publics. C'est une présomption quant au fait que le travail qui est effectué est présumé être fait à la demande de l'employeur. Il y a donc un procédé de cession automatique qui est prévu, mais les enseignants-chercheurs sont traités différemment.

Pour tout vous dire, dans les différentes évolutions rédactionnelles, j'avais fait une proposition qui détaillait beaucoup ces questions-là, mais cette proposition n'a pas été retenue parce que c'était vraiment très juridique et difficilement lisible. On est donc restés sur ce rappel de ces deux régimes juridiques distincts.

Il y a le régime global pour tout agent public. Il y a aussi des dispositions qui sont propres au corps des enseignants-chercheurs et chercheuses. Cela vient du fait qu'ils ne reçoivent pas d'instruction de leur employeur, je vous dis en termes simples ce qui est prévu dans le Code de la propriété intellectuelle, ce qui fait qu'il n'y a pas de régime de présomption automatique de cession des droits.

**Mme THÉAULT.** — D'accord. Même si ce n'est pas vraiment écrit explicitement, j'avais interprété qu'ils étaient concernés par l'article. Mon troisième point concerne la communication, parce que je comprends que le règlement intérieur concerne tous les publics de l'école, donc le personnel, mais aussi les apprenants. Est-ce bien clair ? Cela concerne-t-il aussi les apprenants de l'école ?

**Mme QUÉRO.** — Oui, sur les dispositions générales, oui.

**Mme THÉAULT.** — On a une catégorie d'apprenants qui ne parlent pas le français. Se pose donc la question de la communication de ce support, de ce règlement intérieur, vis-à-vis de ce public-là.

**Mme QUÉRO.** — Oui, Fanny HELIOT m'a posé la question en comité de direction, donc on s'est dit qu'on en fera faire une traduction.

**Mme THÉAULT.** — Il est donc mis à disposition de tous les apprenants ?

**Mme QUÉRO.** — Oui, d'ailleurs cela fait partie des objectifs. Dès lors que nous serons passés devant le conseil d'administration, nous travaillerons avec la direction de la communication. Le but est de travailler la communication de ce règlement intérieur afin d'être plus constants sur ce « porter à connaissance ». En effet, un des constats que l'on a faits est qu'il s'agit là d'une

nécessité lorsque des engagements sont pris. Or, pour qu'on puisse dire qu'il faut se rapporter aux engagements qui sont contenus dans le règlement intérieur, il faut qu'on puisse établir quelle est notre mode de « porter à connaissance » de ce règlement intérieur.

Quand on le lit par exemple dans une contractualisation que l'on fait, il faut que dans le processus interne on puisse être bien sûr qu'il y ait bien un renvoi qui est fait concrètement vers l'endroit où se trouve le règlement intérieur.

De la même façon que pour les documents auxquels il est fait référence dans ce règlement intérieur, il y a une structuration qui va être faite dans la continuité du travail de structuration des documents de référence, qui a été entamé par Marion AGENEAU et qui est pris en charge. Il y a un onglet spécifique sur l'Intranet, donc il y aura un référencement très précis avec un travail de mise à jour permanente derrière. De plus, un de mes objectifs est de faire en sorte de réinterroger, chaque fois que cela me paraîtra pertinent, ce document, pour ne pas en faire un document figé, pour le faire vivre et tu as raison, le porter à connaissance.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? Moi j'en aurais une qui est plus une question en fait. Est-ce que vous pourriez donner deux points qui sont au centre de cette refonte ? Qu'est-ce qui caractérise cette refonte dans deux aspects particuliers ? Je ne me fais pas comprendre. Qu'est-ce qui est nouveau dans cette refonte ?

**Mme QUÉRO.** — Sur le fond, il n'y a pas tellement d'axes nouveaux à part dans les dispositions générales. Par exemple, on se fait l'écho des enjeux nouveaux sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. À ce propos, on met en évidence et en lumière d'une part les exigences par rapport à ces impératifs, et puis le processus interne.

Il y a aussi une petite évolution rédactionnelle, toujours dans la partie dispositions générales et comportement général, sur la consommation d'alcool, qui est un point qui a été pas mal discuté durant nos échanges, avec la même position soutenue par Isabelle RICHARD et qui se retrouve dans la rédaction. Voilà les deux exemples qui me viennent à l'esprit.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup, pour moi c'est suffisant. C'est aussi une suggestion, je pense, pour le passage devant le conseil d'administration. Ce genre de document est assez copieux, il est rare que les gens le connaissent par cœur comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. Peut-être que cela aide les gens à rentrer en matière, sur vos documents, si vous dites qu'il n'y a rien d'essentiel qui a été changé, sauf deux ou trois points spécifiques, par exemple le sexisme.

**Mme QUÉRO.** — Oui, je vous remercie pour cette suggestion que je retiens.

**M. PACCAUD.** — Je vous en prie. On peut s'arrêter ici. Je pense que c'est aussi l'objet d'un avis. Qui s'abstient ? Qui refuse ? C'est donc adopté à l'unanimité avec mes remerciements, et un remerciement particulier à Annette QUÉRO et Manuel COAT.

*La refonte du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.*

**M. PACCAUD.** — Quatrième point à l'ordre du jour : présentation du projet de charte antiplagiat. Ça me rappelle que dans la faculté dans laquelle j'ai enseigné la médecine, il y avait à disposition des chercheurs un programme de détection qui s'appelait « Déjà-vu ». Le nom de ce programme, censé détecter les plagiat, m'a toujours ravi.

## **Présentation du projet de Charte anti-plagiat**

---

*Un document est présenté.*

**M. FERTEY.** — Je vais laisser la parole à Annette, mais je vais peut-être vous donner quelques éléments de contexte, le temps qu'elle puisse reprendre sa respiration. Il s'agit là d'un point

d'information pour partager une réflexion qui est en cours à l'école autour des questions relatives au plagiat et plus généralement à la question d'honnêteté intellectuelle.

Vous le savez, cette année, l'actualité de l'enseignement supérieur a été caractérisée par un certain nombre d'événements, notamment l'apparition de ces IA génératives, comme on les appelle, avec « Chat GPT », qui ont un petit peu agité le monde de l'enseignement supérieur. On s'est dit que ce serait intéressant pour nous de se poser la question de savoir comment on consolidait notre démarche et ce qu'on met derrière le terme de charte anti-plagiat.

Il s'agit de consolider, de donner corps à une politique de l'école en matière d'honnêteté intellectuelle.

Vous savez que quand on parle d'honnêteté intellectuelle, on s'adresse à la fois au public apprenant et aussi au public des enseignants-chercheurs. On parle plutôt d'intégrité scientifique pour eux. Ce qu'on a fait avec Annette, ce qu'on est en train d'engager, c'est plutôt une réflexion sur une charte qui concernerait plus directement les apprenants, donc une charte qui viendrait, comme elle le disait, en complément du règlement de scolarité.

Annette disait qu'il y avait une opération de toilettage sur le règlement de scolarité et le règlement intérieur. Le seul article que l'on va conserver commun aux deux textes, c'est celui qui concerne la lutte contre le plagiat.

C'est aussi une manière de montrer la volonté institutionnelle de dire que c'est un sujet qu'on prend à bras-le-corps, et que suite à ce document, qui est en cours de rédaction, et qui fait l'objet d'un certain nombre de consultations, on puisse évidemment faire vivre cette approche avec des temps de sensibilisation, des temps de formation, en amont des formations ou pendant les formations. Les étudiants que l'on accueille dans les parcours de master sont formés à la manière dont on cite ses sources, on utilise même des logiciels à l'école, le logiciel de « Compilatio » qui est un peu comme le logiciel « Déjà-vu » dont tu parlais, Fred, qui ont vocation à détecter les cas de plagiat.

La question est de savoir comment on institutionnalise cet outil une fois qu'on en a parlé. Doit-on demander à l'ensemble des apprenants de déposer leurs travaux à travers ce logiciel ? Il faut à la fois qu'on définisse ce qu'on souhaite faire dans le cadre d'un texte qui serait cette charte anti-plagiat et derrière, qu'on l'accompagne certainement d'un dispositif de formation pour s'assurer que tout le monde est bien conscient de ce que ça revêt comme engagement quand on s'apprête à commencer une formation. Voilà en quelques mots la raison pour laquelle on s'est mis à travailler sur ce sujet-là avec Annette QUÉRO et Pierre FOURNIER, qui est le référent intégrité scientifique, et qui nous a déjà fait part de ses commentaires. Annette, je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose.

**Mme QUÉRO.** — Non, tu as été très complet. Entamer ce processus nous est apparu comme évident. En échangeant dans les sous-groupes de travail que j'évoquais précédemment, nous sommes partis d'une trame, plutôt classique, qui, je crois, vous a été communiquée. En pratique, au fur et à mesure des échanges, à chaque fois que nous présentons un point, cela appelle pas mal de questions qui sont intéressantes. C'est là qu'était aussi notre but : se rencontrer et échanger sur la base de ces différentes problématiques qui sont réinterrogées par l'évolution des technologies.

Notre but, avec Vincent, est que cela débouche sur quelque chose d'opérationnel et de concret. Comme on l'a dit précédemment sur le règlement intérieur, il ne s'agit pas de faire un document pour avoir le plaisir qu'il existe, ce serait beaucoup plus rapide à sortir. Là n'est pas l'axe de notre travail lancé auprès de la communauté pédagogique. Il s'agit pour nous de voir concrètement comment on réinterroge nos « process » pour prendre en compte cette problématique.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des compléments ?

**Mme RENARD-DUBOIS.** — Juste un petit complément, je pense que le plagiat ne concerne pas que les apprenants. À l'École polytechnique, c'est au niveau des chercheurs-enseignants que le scandale arrive.

**M. FERTEY.** — Évidemment, ça concerne aussi les enseignants-chercheurs. Je pense que ça va faire l'objet certainement d'un autre document ou d'un document-chapeau qui traite de l'honnêteté intellectuelle qui puisse ensuite être décliné, soit sur les questions d'honnêteté intellectuelle plutôt à destination des apprenants, soit sur les questions d'intégrité scientifique, mais oui, vous avez raison. Il y a un consensus fort pour dire que c'est très important. Nous possédons des outils, notre enjeu est de savoir quelle est l'information et comment on forme au mieux nos apprenants sur ces questions.

**Mme RENARD-DUBOIS.** — Ce serait particulièrement injuste pour vos apprenants d'être les seuls visés.

**M. LOUAZEL.** — Je voudrais profiter de la présence de nos collègues d'autres institutions pour savoir s'il y a de bonnes pratiques, que ce soit à l'école vétérinaire ou Chantal, à la faculté d'économie à l'université de Rennes. Y a-t-il de bonnes pratiques qui seraient inspirantes pour nous ? Ce n'est pas une question piège.

**Mme GUÉGUEN.** — Non, je ne sais pas si l'on a vraiment une charte. On utilise également le logiciel « Compilatio » pour nos étudiants chaque fois qu'ils ont à déposer un travail. On a cet outil-là, mais je ne suis pas sûre que nous ayons une charte, je vais me renseigner. En revanche, la sensibilisation des étudiants se fait à l'intérieur d'un module d'initiation à la recherche documentaire. Au sein de ce module, ils apprennent à bien citer leurs sources, à ne pas les « pomper ». Voilà ce que nous utilisons. On est tous confrontés à ce problème et au problème de l'utilisation de « Chat GPT ». Alors, notre politique, c'est plutôt de former les étudiants à utiliser intelligemment cet outil qu'ils utiliseront forcément dans leur vie professionnelle à venir.

**M. PACCAUD.** — Est-ce qu'il y a d'autres points ?

**Mme GUERSON.** — Pour l'école vétérinaire, il y a une vérification pour tous les mémoires donc c'est assez screené pour les élèves. Pour les enseignants c'est la même chose, puisque quand on réalise des travaux, notamment pour les institutions internationales comme l'Organisation mondiale de la santé animale, comme c'est le cas de l'ENSV-FVI, puisque nous sommes centre collaborateur, c'est screené systématiquement.

J'ai une collègue qui avait repris des passages en citant ses sources, justement pour faire des apports, mais en fait on avait été réinterrogés là-dessus. Là c'était complètement normal parce que c'était sourcé, etc., mais comme quoi on est systématiquement screené, donc on a vraiment intérêt à faire de l'original et ne pas reprendre les phrases ou des paragraphes, parce que c'est immédiatement capté. C'est bien parce que ça remet un peu l'expertise et la vraie donnée scientifique au centre.

**M. PACCAUD.** — Si je peux ajouter un mot, ce problème de la littérature scientifique en général devient considérable. Je ne sais pas si l'on se rend compte que PubMed, par exemple, qui est le grand répertoire de tous les articles qui paraissent, en est à 20 millions d'inscriptions. Évidemment, 99,5 % de ces publications ne servent à rien, ce qui est un problème qui est en deçà du plagiat.

Le génie des compagnies de publications, comme Elsevier et d'autres, est d'avoir su s'insérer dans le marché de l'activité universitaire. On ferait n'importe quoi pour publier un article parce que la littérature est valorisée par les commissions d'engagement ou de subvention universitaires. C'est un problème, et je n'ai aucune idée de la façon dont on peut en sortir. C'est ce qui s'appelait,

au temps béni des illuminés, les règles d'énonciation de vérité, qu'on a perdues semble-t-il maintenant.

C'est-à-dire que n'importe qui peut dire n'importe quoi, s'il est publié dans un journal, si possible anglophone et si possible avec des revues par des pairs. Il y a des travaux en cours, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait déjà des résultats visibles.

Y a-t-il d'autres questions sur cet intéressant problème du plagiat ? On ne nous demande rien, c'est une information.

**Mme ORTMANS.** — Je m'interrogeais un peu. Une fois qu'on utilise le logiciel, est-ce qu'on a une politique plus précise derrière en termes de pourcentage de plagiat ? Ce n'est pas très clair.

**M. FERTEY.** — Pour l'instant, il n'y a pas de position, ça n'a pas été tranché. Cependant, tu as raison Christine, l'idée serait qu'on puisse se doter d'une procédure disciplinaire derrière. Une fois qu'on a détecté et considéré collectivement qu'il y a un plagiat, il y a deux questions. A travers quelle instance rend-on une décision disciplinaire ? Quelles sont les sanctions qui y sont associées ?

**Mme ORTMANS.** — Et à partir de quel moment il y a un plagiat. On peut dire qu'un copier-coller, si c'est référencé...

**M. PACCAUD.** — Si c'est référencé, ce n'est plus un copier-coller.

**M. FERTEY.** — Ce qu'il faudrait c'est qu'on évite que ces décisions soient prises de manière trop isolée par juste un responsable de formation ou un enseignant. Notre idée c'est d'harmoniser la pratique et de se mettre collectivement d'accord sur le seuil à partir duquel on considère que l'on est face à un plagiat, et sur la base de quelles preuves. Est-ce qu'on convoque une première fois l'étudiante ou l'étudiant ? Est-ce qu'on lui demande une justification ? Si l'on est convaincus, est-ce qu'on lui demande de faire un nouveau travail ? Est-ce qu'on ne donne un zéro qu'à cette épreuve-là ? Est-ce que c'est à l'ensemble de l'UE ? Est-ce qu'on invalide la formation ? Il y a comme ça une sorte d'échelle graduée qu'il faudra d'une part qu'on établisse et puis qu'on mette en musique par rapport à des cas avérés. C'est ce qu'on est en train de travailler.

**M. PACCAUD.** — Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, on passe donc au point suivant, présenté par Laurence THÉAULT qui va nous parler de Europubhealth.

### **Europubhealth : point d'information sur l'évolution du programme et candidature à l'appel à projets Erasmus Mundus en février 2024**

*Un document est présenté.*

**Mme THEAULT.** — Effectivement, nous avons pensé avec la direction des études qu'il serait intéressant de faire un point sur le master européen en santé publique que l'école coordonne depuis de nombreuses années. Il est à un moment charnière. Je me propose de vous balayer un petit peu les avancées ainsi que les questions qui se posent à l'heure actuelle sur ce programme. C'est un master dit « Erasmus Mundus », et je demandais si tout autour de la table, tout le monde était au clair avec ce que pouvait être Erasmus Mundus.

Juste un bref rappel, Erasmus Mundus c'est un projet et financement qui a été lancé par la Commission et le Parlement européen il y a presque 20 ans maintenant, avec l'idée de promouvoir l'excellence de l'enseignement supérieur européen dans le monde entier, et de l'utiliser comme un outil de valorisation et de concurrence mondiale. Les critères et le mode de fonctionnement sont :

- d'inciter des universités à construire des parcours en commun, ce qui a existé sur des masters, puis des doctorats, sur des critères de qualité académiques, d'innovation, de services aux étudiants, qu'il s'agisse de parcours intégrés et pas simplement de mobilités ;
- de déboucher sur des diplômes joints et d'avoir une forte insertion professionnelle.

La contrepartie du fait de répondre à ces critères, via des appels à projets, c'est de bénéficier de fonds qui permettent de verser des bourses très attractives à des étudiants du monde entier. « Mundus » vient de cette signification-là. D'ailleurs au départ ça ne concernait que des étudiants non européens, ça s'est diversifié depuis.

L'EHESP, à l'époque ENSP, car les travaux ont commencé dès 2003, a toujours inscrit ce master européen dans sa stratégie internationale, car nous avons eu la chance de réussir cet appel à projets. Ce master donne une visibilité internationale très importante. Il est aussi un support de nos partenariats académiques. Le consortium, qui représente les universités qui participent à ce master européen, compte sept partenariats. Il y a Sheffield et l'École de Grenade, une structure assez similaire à la nôtre, qui sont là depuis le début. Il y a Liège et Dublin, qui sont entrés dans le projet il y a maintenant trois ans. L'Université de Cracovie est également présente depuis le démarrage, ainsi que l'Université de Rennes et nous-mêmes qui en sommes coordinateurs.

Dans ce type de projet, il est aussi utile de s'associer avec des institutions qui vont nous apporter à la fois de la communication, un regard sur le programme, mais aussi faire le lien avec l'insertion professionnelle. Vous voyez un certain nombre de partenaires associés, je ne vais pas tous les dire, mais vous y trouvez quand même des représentants d'employeurs, comme Santé publique France, des équivalents en Pologne, l'association des écoles régionales de Santé publique qui est très impliquée, mais aussi l'association des instituts de santé publique qui est basée en France, à Santé publique France, et un certain nombre d'universités hors Europe, dont par exemple l'École de Montréal, la fondation Fiocruz, dont nous parlions ce matin également, qui sont des partenaires de l'EHESP, mais aussi des partenaires d'autres universités.

Je fais un rappel sur la façon dont cela marche. Vous n'allez pas très bien lire, mais je vais essayer de vous expliquer globalement. C'est un master sur deux ans. C'est un parcours européen qui va s'appuyer sur des masters existants dans les universités. Le parcours est construit sur deux années. Il y a une première année durant laquelle la majeure partie du temps des enseignements et des crédits vont se concentrer sur une des quatre universités. Les étudiants choisissent donc une des quatre universités. Il y a Grenade, Sheffield et maintenant Liège et Dublin. Puis, en fin d'année universitaire, ils vont tous se retrouver à l'école pour un séminaire commun appelé module intégratif, sur des thématiques de santé mondiale.

Ce que je n'ai pas précisé, c'est que sur la première année, l'enseignement est assez comparable et porte sur les fondamentaux de la santé publique. C'est le principe de beaucoup de masters. C'est un tronc commun en quelque sorte, même s'il peut se faire à différents endroits, et ensuite des spécialisations. Il y a 7 spécialisations en deuxième année, l'idée étant de recouvrir les grands champs de la santé publique. C'est-à-dire qu'on a l'épidémiologie biostatistique, la promotion de la santé, la gouvernance et l'économie de la santé, leadership, santé et environnement. On essaie d'être à la fois complémentaires et de recouvrir les principaux champs de la santé publique. En fin de deuxième année, à nouveau, tous les étudiants se retrouvent. Cela veut dire que les étudiants de première et deuxième année se retrouvent tous ensemble à l'école, ce qui fait une belle animation. On avait, par exemple, 80 étudiants du monde entier à l'école cette année, c'est toujours un moment fort.

Je ne l'ai pas précisé, mais vous avez entendu Sheffield, Dublin, Liège. Vous pouvez vous demander quelle langue il y a autour de cela. Nous avons fait le pari de garder trois langues. Ça ne veut pas dire que tous les étudiants doivent parler trois langues, certains peuvent faire tout leur parcours en anglais. Cependant, il y a aussi la possibilité de faire une partie du parcours en espagnol pour ceux qui vont à Grenade et en français quand ils sont à Liège ou une des spécialités à Rennes.

Je donne juste quelques chiffres. Un des critères est l'attractivité. Je crois qu'on a très bien réussi cela. En effet, on avait démarré avec 600 candidatures et ça va croissant, on arrive à 1 600 ces

dernières années. En fin de compte, on en écrème, si je puis dire. Ce n'est pas très valorisant de dire ça, mais, bien qu'on aimerait en garder plus, on peut conserver une quarantaine d'étudiants, dont une vingtaine de boursiers. C'est-à-dire qu'effectivement, ce qui donne cette attractivité-là, ce sont les bourses dont le montant est de 46 000 euros sur 2 ans. C'est loin d'être négligeable, ce n'est pas la bourse Erasmus classique de 200 euros par mois.

Aujourd'hui, avec notre expérience, la première promotion ayant commencé en 2006, nous avons 450 alumni qui viennent du monde entier. Ce qui est très satisfaisant surtout, c'est qu'ils ont une très bonne insertion professionnelle dans le monde entier dans la santé publique. Il y a une association étudiante très active et qui l'est de plus en plus, qui nous aide à mettre en place des webinaires pour témoigner auprès des étudiants sur les réseaux sociaux, qui a mis en place un programme de Mentorship entre étudiants actuels et anciens. C'est eux qui portent tout ce programme.

Aujourd'hui, notre équipe gère entre 900 000 euros et 1 million d'euros lorsqu'il y a des bourses. Il faut gérer toute cette dimension-là aussi. Je vous parlais d'Erasmus Mundus, je vais assez vite, mais pour vous dire que les contrats européens, quand on fait un appel à projets, ce sont des contrats qui vont durer 5 ans, 3 ans, 4 ans. Nous sommes donc aujourd'hui, c'est pour ça que je vous en parle, en train de terminer le quatrième contrat européen. Parmi toutes ces années, il y a eu aussi une année sans bourse européenne.

Je donne quelques données. Je vous disais que le nombre était d'une quarantaine, il oscille entre 30 et 40 étudiants par promotion. Ces deux ou trois dernières années, il est plutôt de 40, 43. Ce qu'il est important de voir c'est que même si je vous disais qu'il y avait une très forte attractivité du fait des bourses, nous avons aussi, heureusement, selon les années, 40 % à 60 % d'étudiants qui, eux, ne sont pas boursiers Erasmus Mundus, Car une question qui va se poser pour nous à un moment donné est celle de la pérennité du programme. Les étudiants qui ne sont pas boursiers Erasmus Mundus peuvent trouver d'autres bourses, on essaie de les aider en ce sens, ou d'autres modes de financement, des prêts, etc. Vous voyez là la courbe des deux et la cumulation.

Ce qui est important, comme je le disais, c'est qu'on a misé sur trois langues, mais, évidemment au niveau mondial, l'attractivité est beaucoup plus forte sur les parcours anglophones. On se bat pour maintenir quand même les parcours hispanophones et francophones. C'est avec cette idée-là qu'on a fait venir Liège puisqu'on avait deux spécialités en français, on se disait qu'avec une première année en français, on aurait plus de chances d'avoir des candidats. Ça n'a pas tout à fait fonctionné, parce que malgré tout, quand ils se retrouvent, ils doivent parler anglais. De fait, sur un certain nombre de pays dans lesquels il y a beaucoup de francophones, l'Afrique francophone notamment, on leur demande finalement le double critère linguistique.

Là, vous voyez en orange les parcours anglophones sur la première année, donc Sheffield et Dublin. Cette année sur 43 étudiants, il y en a 23 qui sont à Sheffield par exemple. À Liège, il y en a un ou deux chaque année. Ce n'est pas suffisant, mais on y tient beaucoup. Là, vous voyez la provenance des étudiants. Ils viennent de tous les continents, mais plutôt d'Amérique et Amérique du Nord. Ils viennent assez peu d'Afrique à notre sens. Ça pose des questions, mais on n'a pas le temps de tout soulever ici.

Je fais un rappel sur le rôle de l'EHESP. Que fait l'EHESP dans ce programme ? Nous sommes coordinateurs depuis 2004, avec aujourd'hui, Olivier GRIMAUD, professeur de METIS et ancien directeur de département, qui en est le coordinateur pédagogique. Il y a bien sûr toute la coordination administrative, financière, les bourses, les inscriptions, etc. Les étudiants sont inscrits dans les universités, chacune des universités, et certains ne passent pas par l'école, outre les modules. Certains vont s'inscrire dans les spécialités de l'école, mais pas nécessairement. Le projet finance aussi l'équipe qui fait cette gestion-là, ce qui représente aujourd'hui 1,8 poste.



Comme je l'ai dit à travers les précédents transparents, l'école participe au programme, bien sûr, à travers ce que je vous ai dit tout à l'heure, le module intégratif, et nous fournissons en quelque sorte quatre des sept spécialisations de la deuxième année. Il y a le master de santé publique en anglais, le MPH Epi-biostats, le MPH santé et environnement, le master en français cette fois, prévention et promotion de la santé, et le master droit de la santé qui a été présenté tout à l'heure.

Là, c'est juste pour vous montrer très rapidement, on a ramené sur 100 les inscrits des dernières années, et vous voyez sur la partie gauche du petit dessin, en couleur bleutée, les étudiants qui sont dans les parcours portés par l'EHESP. Vous voyez que c'est vraiment une grande majorité. C'est sur la deuxième année, puisque nous sommes impliqués que sur la deuxième année. Sur la droite, vous avez l'université de Cracovie, de Maastricht, et de Grenade.

Une fois que tout cela est dit, que se passe-t-il ?

On est en train de terminer un contrat. Le programme Erasmus Mundus européen existe toujours, les fonds existent toujours et nous avons toujours la possibilité de candidater. S'est donc posée la question de continuer ou non à candidater, sachant que, en théorie, on devrait être en mesure de nous passer des fonds européens. Néanmoins, si l'on pouvait continuer de les avoir, je vous avoue que c'est quand même un élément fort d'attractivité. De plus, il y a beaucoup d'étudiants qui ne pourraient pas venir parce que les frais d'inspection sont quand même assez élevés. C'est un programme où ils peuvent aller en Angleterre, où vous savez à peu près les niveaux.

On peut toujours candidater, donc le consortium a décidé de le faire en février prochain pour une promotion qui démarrerait en 2025-2027, dans l'hypothèse où nous aurions une réponse positive. On garderait la structure globale à peu près identique : tronc commun, spécialités. On a parlé de droit de la santé tout à l'heure, on a fait le constat que malheureusement depuis quelques années, on a très peu de candidats, voire plus du tout, malgré la première année en français. La conclusion est que c'est un master tellement marqué droit, alors que nous sommes visibles sur la santé publique, que nous n'arrivons pas à avoir des étudiants. On en a eu quelques-uns qui étaient plutôt des juristes, mais voilà, ce n'est pas le public du master européen, donc on a validé ça avec l'Université de Rennes.

Il y aura des réflexions sur le parcours santé-environnement, des réflexions sur les modules intégratifs, notamment pour les orienter vers des priorités Erasmus. On garde les mots clés, je ne vais pas vous les citer tous, on reste sur les mêmes critères. Cependant, il y a aussi des points, évoqués aujourd'hui, tels que l'inclusion, la diversité, la transformation digitale, le combat contre le changement climatique, la lutte contre le changement climatique, à intégrer dans les nouvelles propositions. Tout ça, c'est en réflexion. On est déjà dans la santé mondiale, mais on ne la présente pas comme ça.

Il y a des représentants ici de l'école vétérinaire, mais on n'est pas les seuls en santé publique au sens très large. Il y a déjà un Erasmus Mundus en vaccination, il y en a un en santé globale et il y en a un en « One Health ». Je ne sais pas si vous le connaissez déjà.

**Mme GUERSON.** — Oui.

**Mme THEAULT.** — Je poursuis. Nous avons - et quand je dis « nous », c'est le consortium, parce que toutes les décisions de ce programme se prennent entre tous les partenaires, bien que l'école en soit coordinateur – fait le choix de poursuivre une promotion sans bourse comme nous l'avons fait en 2016-2018 avec les mêmes partenaires, la même structure. Nous comptons pouvoir recruter 16 à 20 étudiants tout en réduisant un certain nombre de coûts. Il faudra qu'on arrive à un moment donné à pouvoir envisager la poursuite de ce programme indépendamment des bourses Erasmus-Mundus, et donc à trouver d'autres sources de financement. Ce sont des choses qui sont en réflexion, je ne vais pas trop détailler.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup pour cette mise à jour. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Mme ORTMANS.** — J'ai une question. Est-ce qu'il est prévu que les fonds européens pour les bourses soient maintenus dans les prochaines années ? Est-ce que c'est acté ? Est-ce en discussion ?

**Mme THEAULT.** — La Commission européenne maintient pour l'instant ce programme Erasmus Mundus. Tant qu'il y a des appels à projets, nous pouvons y candidater. Notre contrat s'est terminé, nous n'y avons plus accès. L'enjeu actuel pour nous va être de répondre à nouveau pour, si possible, être sélectionnés, mais c'est de plus en plus difficile.

**Mme ORTMANS.** — Pourquoi est-ce de plus en plus difficile ?

**Mme THEAULT.** — Parce que c'est compétitif, car il y a beaucoup de candidats. Aujourd'hui, il y a 190 masters, tous domaines confondus, en Europe, et donc chaque année, c'est un peu le summum de la coopération universitaire. Le but est d'arriver à construire des formations ensemble. Les financements sont tellement importants qu'effectivement, beaucoup d'universités comme les universités de Rennes et de Rennes 2 ont tenté. Pour l'instant, on n'a pas réussi à en décrocher d'autres, mais il y a d'autres universités qui sont très performantes pour proposer des solutions.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup pour cette mise à jour, je ne vois pas d'autres remarques. On ne nous demande pas notre avis, on peut passer au point 6.

### **Présentation de l'évaluation de la nouvelle maquette pédagogique de la formation des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social — D3S (année 2022)**

---

*Un document est présenté*

**M. LOUAZEL.** — Avant de donner la parole à Elsa, nous avons souhaité faire un retour et donc un point d'information sur la manière dont s'est déroulée au cours de l'année 2022 la maquette pédagogique. Pourquoi ? Parce que vous vous souvenez que dans le cadre de la réingénierie des formations, on a eu plusieurs échanges sur l'approche par compétences, la mise en place de l'alternance et le troisième étage de la fusée, ce sera l'individualisation des parcours.

On essaie de mettre ça en place dans toutes nos formations, qu'elles soient statutaires ou diplômantes. Cependant, dans les formations statutaires, il y a des options différentes qui ont été prises, et il y a un travail extrêmement conséquent qui a été réalisé par la filière D3S et aussi un travail d'évaluation qui a été très bien mené. Je souhaitais qu'Elsa, qui est la responsable de la formation des élèves directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, puisse nous faire un retour de cette évaluation. Merci beaucoup Elsa.

**Mme BOUBERT.** — J'ai repris la genèse du projet pour vous rappeler le contexte de ce changement, donc d'un passage en alternance.

Là, je vous projette le séquençage pédagogique tel qu'il était à mon arrivée en 2019 et avant ce changement d'alternance. Vous voyez, les parties en bleu sont les périodes de formation théorique, de cours, à Rennes, et les parties vertes, les parties de stage, qui étaient en région, là où les élèves avaient décidé de réaliser leur stage. On voit que sur le premier semestre, il y a une grande période de formation, toute cette période bleue du premier semestre. Puis, au deuxième et troisième semestre, on retrouve globalement les stages. Le retour à l'école se fait en toute fin de formation la deuxième année. Ce calendrier n'était pas forcément propice à l'acquisition de connaissances théoriques parce qu'il y avait un phénomène de lassitude et de fatigue des élèves et qu'il n'y avait pas d'alternance entre les terrains de stage et la formation théorique. Cela ne nous permettait donc pas de dispenser les cours au bon moment, lorsque les élèves en avaient besoin pour les mettre en œuvre sur leur terrain de stage.

Je vais vous montrer comment j'ai travaillé en plusieurs phases sur ce projet. J'ai travaillé sur un autre programme de formation que vous voyez ici, avec une anticipation du stage extérieur, le premier stage qu'ils réalisent en juin-juillet de la première année, de façon à avoir plutôt trois grandes périodes de tronc commun :

- une première période sur le premier trimestre de formation ;
- une deuxième période de tronc commun que vous voyez apparaître, période 2, sur le deuxième trimestre ;
- enfin sur le quatrième trimestre, donc sur la deuxième année, un autre gros morceau de tronc commun, et un autre tronc commun qui arrive en plein milieu du stage ainsi que des périodes de cours en visio.

Ce sont des cours qui ont lieu tous les mercredis après-midi durant les neuf mois de stage long. Les élèves sont tous les mercredis après-midi en cours en visio. Cela permet de leur donner des enseignements théoriques en même temps qu'ils sont sur le stage afin qu'ils puissent réinjecter directement leurs connaissances dans une mise en pratique directe et par ailleurs qu'ils puissent à l'inverse, réutiliser leur matière de stage pour réaliser des classes inversées avec les enseignants.

En termes de méthodologie de projet, les objectifs que nous visions étaient, premièrement, un allongement de la période de stage pour que les élèves croisent une temporalité, un calendrier de lieu d'exercice plus large, notamment en termes financiers, en termes de vie d'établissement, qu'ils rencontrent plus de périodes charnières de la vie d'un établissement.

En ce qui concerne la qualité de vie des élèves, je visais une augmentation des congés libres, c'est-à-dire les congés qui sont laissés au choix de l'élève, pendant la période de stage long, une introduction des congés de période de vacances scolaires pendant la première année de formation, donc lorsqu'ils sont à Rennes, ce qui n'existait pas auparavant, et une réduction des allers-retours domicile-école. Avec le deuxième scénario que je vous ai présenté, il y a un trajet en moins sur la période de deux ans. On a réussi à passer en alternance tout en réduisant le nombre de trajets-école-lieu de domicile.

En termes d'acquisition des connaissances et compétences, l'idée était, comme je vous le disais, de fractionner le tronc commun pour permettre un meilleur apprentissage et d'insérer des temps de cours en visio, une demi-journée de cours hebdomadaire pendant le stage long. En matière de méthode-projet, il y a eu une première phase en 2021 pour réfléchir à cette solution de l'alternance en visio, avec un groupe de travail d'enseignants, où on a travaillé sur les avantages escomptés en termes pédagogiques et où on a travaillé sur un rythme de l'alternance au regard des enjeux pédagogiques et des modalités. Quand faut-il donner ces apports pédagogiques ? Concrètement, doit-on les donner avant ou après le départ en stage ? La visio peut-elle être adaptée et sur quel type d'enseignement ?

J'ai associé la promotion 2020-2021, les maîtres de stage et les conseillers en parcours de formation tout au long de ce projet-là pour travailler avec eux sur ce calendrier. À la fin de l'année 2021, ça m'a permis de leur présenter un calendrier, celui que je vous ai montré, de le valider et de le mettre en œuvre pour la première promotion en 2022-2023, donc la promotion qui est en train de finir sa formation en ce moment. En 2022, lorsque la promotion 2022-2023 est arrivée, j'ai par ailleurs travaillé avec eux sur la mise en œuvre pédagogique de ce calendrier. Nous avons le calendrier, nous avons l'intention pédagogique, mais on ne savait pas encore concrètement comment on allait organiser les cours. J'ai travaillé avec eux sur des ateliers d'idéation, d'intelligence collective, sur septembre et octobre, juste avant leur départ en stage, pour penser les modalités d'organisation de ces visios, le contenu pédagogique, et voir comment on allait organiser cette pédagogie en alternance.

La conclusion de ce travail est la confirmation de la stratégie qui avait été retenue, du calendrier proposé, et des outils qui sont en cours de développement sur la filière et que je terminerai cette année pour la promotion 2024-2025, à savoir ce qui équivaut à un porte-folio et à un référentiel d'évaluation dans le cadre de la démarche APC.

La phase 3 est l'évaluation que j'ai réalisée en 2023. J'ai questionné l'ensemble des élèves et des maîtres de stage qui ont testé cette première année d'alternance en 2023, donc à l'issue du stage, sur trois grandes thématiques. D'une part, je les ai questionnés sur la plus-value pédagogique de l'alternance, tel qu'elle est perçue par les élèves et les maîtres de stage. D'autre part, je les ai questionnés sur l'organisation matérielle, à savoir est-ce que le choix des demi-journées, des demi-journées en visio, et des demi-journées en visio le mercredi après-midi était pertinent ? La troisième thématique sur laquelle je les ai questionnés est l'encadrement et l'accompagnement du stage par la filière. Est-ce que l'accompagnement est suffisant ? Est-ce que les outils donnés aux maîtres de stage et aux élèves sont adaptés ?

On a eu un taux de réponse de 47 % des maîtres de stage et des élèves, ce qui est suffisant pour être exploité. Vous voyez que sur l'ensemble des questions, je ne vais peut-être pas vous les présenter en détail, mais, sur ces trois thématiques, l'ensemble des questions ont quasiment toutes eu un taux de satisfaction de 80 %. La ligne rouge, c'est 80 % de satisfaction sur l'ensemble de ces questions-là. C'est donc une satisfaction très élevée des maîtres de stage et des élèves sur l'organisation retenue, ce qui m'a permis de confirmer l'organisation pour les promotions à venir. À ce jour, cette maquette pédagogique a donc vocation à être pérennisée quelques années pour qu'on puisse travailler plutôt sur les outils pédagogiques, comme je vous disais, les référentiels d'évaluation et les portfolios de stages. Est-ce que vous avez des questions ?

**Mme ORTMANS.** — Combien d'aller-retour sur Rennes cela leur faisait-il avant ?

**Mme BOUBERT.** — Ça leur en faisait pas mal, ça devait être 11 ou 12, quelque chose comme ça, mais sur deux ans. Il faut que je réaffiche pour les recompter, mais je ne sais pas. En tout cas, on a gagné un trajet.

**Mme ORTMANS.** — C'est déjà ça.

**Mme BOUBERT.** — Oui.

**Mme RENARD-DUBOIS.** — Par simple curiosité, arrivez-vous à les faire se connecter correctement quand ils sont en stage le mercredi ?

**Mme BOUBERT.** — Sur la promotion testée oui, mais c'est une promotion qui avait un fort présentéisme pendant la formation théorique. C'est une promotion très investie dans sa formation, donc effectivement je ne sais pas comment ça va se passer sur toutes les promotions. C'était un peu le « deal » avec eux : on teste cette organisation qui est aussi bénéfique pour votre organisation personnelle, mais elle ne fonctionne que si vous jouez le jeu et que vous êtes connectés. De fait, oui, cette promotion-là était connectée. Il y a eu des demandes d'absences, mais elles étaient chaque fois justifiées par des impératifs de stage ou des impératifs personnels, je les délivrais chaque fois. Lorsqu'ils étaient connectés, ils étaient actifs avec caméra allumée. Est-ce que ça va se tenir sur toutes les promotions ? Ça, je ne le sais pas.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup, avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ?

**M. LOUAZEL.** — Je souhaite simplement dire que c'est vraiment intéressant d'avoir fait cette évaluation et qu'on ait ce retour-là, parce qu'encore une fois, je le rappelle, notre réingénierie des formations a vocation à s'appliquer à tous les parcours de formation, mais sur des formats que chacun des responsables de formation décidera en fonction de la nature de la formation. Ainsi, les choix qui ont été faits pour les D3S ne sont pas les mêmes que pour les directeurs d'hôpital, par exemple, pour rester dans la fonction publique hospitalière, et ce n'est pas la même forcément

que dans le cadre des formations diplômantes. C'est bien parce qu'on veut capitaliser. Comme on a des rencontres régulières entre responsables de formation et la DE, ce sera l'occasion pour nous de partager ça avec l'ensemble des collègues pour voir ce qu'il est possible de mettre en place et comment on peut faire évoluer certains de nos dispositifs.

C'est d'autant plus important que, je l'ai dit tout à l'heure, dans le triptyque approche par compétence, alternance et individualisation, il nous reste à travailler ce troisième élément qui est l'individualisation et qui peut évidemment réinterroger parfois certains rythmes de formation. C'est donc bien de pouvoir s'appuyer sur cette première évaluation-là pour aller sur l'étape suivante. C'est un chantier à partir de 2024, donc c'est maintenant qu'on va engager ça.

**Mme RENARD-DUBOIS.** — Une fois que vous l'avez adapté pour une promotion, comme dit Mme BOUBERT, par exemple cette promotion, si ça a bien marché, vous ne pouvez pas le changer pour une autre promotion parce que vous les sentez moins dynamiques et moins attentifs à respecter les consignes.

**M. LOUAZEL.** — C'est surtout que cette modalité, par exemple de faire des enseignements tous les mercredis après-midi en distanciel, seule la filière D3S en a fait le choix pour le moment. La filière DH, directeur d'hôpital, a choisi une autre modalité. Pour les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, l'alternance s'était construite de manière différente, donc on n'a pas eu besoin de ça.

Pour autant, avec le retour qu'on a des D3S, on se dit que ça peut être intéressant, sans remettre en cause complètement le rythme d'alternance, de pouvoir mettre en place de temps en temps, sur le temps de stage, quelques enseignements. Quand on voit le retour positif qui nous a été présenté, on se dit que, si l'on en a besoin, on va peut-être effectivement développer un petit peu ça.

En effet, au cœur de l'approche par compétence dans laquelle nous sommes, se trouve la manière dont on mobilise un certain nombre d'éléments, dont des connaissances dans les situations professionnelles. Si l'on ne peut pas les observer, si l'on ne peut pas les travailler avec les apprenants et avec les maîtres de stage, eh bien on passera à côté du sujet de la compétence. On ajustera, il n'y a pas une règle commune pour tout le monde, on ajustera, formation par formation.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette présentation ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Nous pouvons passer au point 7 de la liste.

### **Modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 METEORE (master santé publique)**

---

*Un document est présenté*

**M. LEGUÉRINEL.** — Bonjour à tous, je suis Pierre LEGUÉRINEL, directeur de la scolarité et de la vie étudiante, et je vous présente une modification des modalités de contrôle de connaissances pour un des parcours de la mention santé publique, qui est le parcours METEORE.

Pour rappel, le conseil des formations et le conseil d'administration se voient présenter les modalités de contrôle de connaissances de l'ensemble des parcours de formation avant l'entrée en formation des étudiants, donc vous les avez votées au début de l'été. Ensuite, ces modalités de contrôle de connaissances sont portées à la connaissance des étudiants et ne peuvent pas être modifiées durant l'année scolaire, sauf dans le premier mois de l'entrée en formation pour permettre des ajustements si nécessaires. C'est donc le cas pour ce parcours de master 2 METEORE. Vous avez sous les yeux les modifications, qui sont plutôt faibles, qui ont été proposées par les responsables pédagogiques de la formation.

Elles portent sur les types d'examens, les types de contrôle, qui étaient auparavant, je crois, un écrit individuel et qui devient une note individuelle sur 60, vous avez en rouge la modification qui est apportée sur l'UE4. Également, il y a une autre modification sur l'UE5.

La troisième modification, c'est juste le nom du formateur qui a été changé, mais ce n'est pas une information qui est obligatoire dans le cadre des modalités de contrôle de connaissances, c'est plutôt pour information envers les étudiants. Courant septembre, les responsables de parcours ont informé les étudiants de ces changements de modalités d'évaluation. Les instances d'octobre viennent donc régulariser cette situation pour entériner le fait que ces modifications sont bien prises en compte dans le mois de l'entrée en formation.

**M. PACCAUD.** — Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme PLOUZENNEC.** — Je n'ai pas de commentaires, mais, pour ma propre information, qui est responsable du M2 METEORE ?

**M. LEGUÉRINEL.** — C'est Pierre LE CANN.

**Mme PLOUZENNEC.** — C'est donc METIS.

**M. LEGUÉRINEL.** — Oui.

**M. LOUAZEL.** — DEESSE.

**Mme PLOUZENNEC.** — Ok, merci.

**M. LOUAZEL.** — Avec Philippe GLORENNEC.

**M. PACCAUD.** — Y a-t-il d'autres questions ou des compléments ? Ça va comme ça ? Merci beaucoup. Nous devons donner notre avis. Qui s'abstient ? Qui est contre l'adoption de cette modification ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, c'est donc une réponse positive à l'unanimité.

*Les modalités de contrôle des connaissances du parcours M2 METEORE (master santé publique) sont approuvées à l'unanimité.*

**M. PACCAUD.** — C'était pour le point 7 de l'ordre du jour. On passe maintenant à l'avant-dernier point qui est le point 8, diplôme d'établissement en contrôle de gestion, c'est Michel LOUAZEL qui présentera.

### **Intitulé du Diplôme d'Établissement « Contrôleur de gestion en établissement de santé »**

**M. LOUAZEL.** — Oui, tout à fait, et je n'aurai pas besoin de cinq minutes pour le présenter parce que c'est juste un ajustement.

Il y a quelque temps, nous avons eu une présentation du diplôme d'établissement en contrôle de gestion et ensuite un vote en CA. Une des remarques qui ont été adressées au responsable de ce diplôme, Erwan OLLIVIER, c'était que ce diplôme, contrôleur de gestion, qui initialement s'appelait contrôleur de gestion en établissement hospitalier, ou à l'hôpital, je ne sais plus exactement, était sans doute trop restrictif.

En fait, on a demandé à élargir pour parler plutôt d'établissement de santé. Cela permet d'embarquer aussi bien l'hôpital que le secteur médico-social. La modification qui vous est proposée ici est une modification d'intitulé, puisque maintenant, en formation continue, on communique sur cet intitulé là, mais il faut que ce soit validé par les instances. Il s'agit donc de bien retenir cet intitulé du diplôme d'établissement de contrôleur de gestion en établissement de santé.

**M. PACCAUD.** — Voilà une proposition limpide.

**Mme PLOUZENNEC.** — Du coup, ça n'a pas changé le contenu ? C'est-à-dire que vous faisiez déjà l'offre médico-sociale dans le contenu ?

**M. LOUAZEL.** — C'est ça, mon collègue le faisait, ce n'est pas moi. Il intégrait déjà la dimension médico-sociale, mais effectivement, « établissement de santé » permet d'appréhender l'ensemble de ces dimensions-là. Même si c'est vrai, le contrôle de gestion aujourd'hui, on le trouve objectivement plus développé dans le secteur hospitalier, mais pour autant il est aussi applicable dans le secteur médico-social.

**M. PACCAUD.** — Qui s'abstient ? Qui est contre ? J'en déduis une acceptation à l'unanimité, bravo au promoteur. Nous sommes au bout de ce point-ci.

*L'intitulé du Diplôme d'Établissement « Contrôleur de gestion en établissement de santé » est approuvé à l'unanimité.*

### **Questions diverses des membres**

---

**M. PACCAUD.** — Point 9 : questions diverses des membres. Y a-t-il des questions ou des remarques, éventuellement désagréables ? On est ouvert à tout. Merci beaucoup, on peut s'arrêter ici. Merci infiniment pour votre participation calme.

*La séance est levée à 15 heures 35.*